

## Grand Stade : les commissaires-enquêteurs rendent un avis défavorable

Merci encore à tous ceux qui ont répondu à l'appel de CANOL et donné leur avis lors de l'enquête publique qui a eu lieu du 12 novembre au 15 décembre 2009.

Grâce à eux, les commissaires-enquêteurs ont rendu un avis défavorable et très sévère sur ce projet. Il reprend tous les arguments développés par CANOL dans son invitation à donner son avis.

- les problèmes de desserte : « **saturation de la rocade Est** » et « **absence d'un vrai transport lourd** ». « **Le maître d'ouvrage et le SYTRAL n'ont pas adopté les dispositions permettant de garantir l'accessibilité au site dans des conditions satisfaisantes** ».
- le coût des infrastructures : « **nous jugeons totalement inacceptable que des kilomètres de voirie, des milliers de places de parking et deux stations de tramway, financés par l'argent public, ne servent que 8 jours par an en temps cumulé et au seul profit du groupe privé qui exploitera le stade** »
- « **le montant de 180 millions d'euros annoncé par le Grand Lyon semble nettement sous-évalué... et d'une absence quasi-totale d'utilité pour les habitants des communes concernées** ».
- **Les voies de bus en site propre relèveraient même, selon eux, « au minimum de la Cour des Comptes, voire de l'abus de biens sociaux ».**
- Ils suspectent fort que « **les terrains du Montout appartenant à la collectivité soient destinés à être bradés au club lyonnais, ouvrant ainsi la voie à d'indécents plus-values au regard des efforts consentis par la collectivité** »

Toute la presse locale s'est fait l'écho de ce camouflet pour **Gérard COLLOMB**, qui, imperturbable, continue son projet et va relancer une 3<sup>ème</sup> enquête publique en septembre ! Puisque rien n'a changé par rapport à la précédente, elle devrait donner des résultats identiques.

Le **SYTRAL** persiste également à vouloir imposer **l'extension de la ligne de tramway T3 pour la desserte de ce stade**, avec la création d'ouvrages d'art à Décines et la construction d'une nouvelle gare. Ces infrastructures ont pourtant été déclarées injustifiées par cette commission compte tenu de leur coût et du peu d'usage qu'elles auront : elles ne serviront que quelques jours par an et poseront d'énormes problèmes de circulation ! CANOL et « les Gones pour Gerland » continuerons à se mobiliser pour contrer cette gabegie inacceptable !

## Ville de Lyon : que ne ferait-on pas pour l'O.L. !

Le conseil municipal a décidé le 12 avril 2010 de donner **196 000 €** à l'Olympique Lyonnais pour « **la mise en place d'actions propres au développement du football amateur et du sport féminin à Lyon ...** ».

Il a également décidé de lui verser **294 000 €** « **pour les missions d'intérêt général hors formation** ».

## Vente de la gendarmerie de Tarare : le Conseil d'Etat refuse l'examen de notre demande !

Après 6 ans de procédure et **malgré les preuves évidentes de collusion entre la Mairie, le service des Domaines, l'acquéreur employant le 1<sup>er</sup> adjoint de la commune et la condamnation de ce dernier pour « prise illégale d'intérêts »**, le Conseil d'Etat vient de rendre son verdict :

« *Considérant que, pour demander l'annulation de l'arrêt attaqué, il est soutenu qu'en s'abstenant de mentionner les raisons pour lesquelles elle ne prenait pas en compte une note complémentaire établie en 2002 par le service des domaines, la cour administrative d'appel de Lyon a insuffisamment motivé son arrêt ; que la cour a dénaturé les faits en estimant qu'il ne ressortait pas des pièces du dossier que la commune de Tarare avait vendu des terrains et un bâtiment à un prix inférieur au prix du marché ; qu'en s'abstenant de répondre au moyen tiré de ce que les conseillers intéressés à l'affaire avaient pris part à la délibération du 16 décembre 2002, dont le contenu était substantiellement le même que celui de la délibération du 24 juin 2004, la cour a insuffisamment motivé son arrêt ; que la cour n'a pas tiré les conséquences légales de ses propres constatations en estimant que le prix des lots litigieux correspondait à la valeur vénale ; que la cour a méconnu l'autorité absolue de la chose jugée par le juge répressif en s'abstenant de tirer les conséquences de ce qu'un membre du conseil municipal avait été condamné pour avoir participé à la délibération du 16 décembre 2002 ; qu'en jugeant que la délibération du 24 juin 2004 ne méconnaissait pas les dispositions de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, la cour a commis une erreur de droit ;*

*Considérant qu'aucun de ces moyens n'est de nature à permettre l'admission du pourvoi ;*

**DECIDE : Le pourvoi n'est pas admis.** »

## Voilà comment la justice administrative française traite les plaintes des contribuables !

## Commission permanente du Conseil Régional : on ratisse large !

Au lieu d'y nommer le président, les 15 vice-présidents et quelques délégués, comme le Code Général des Collectivités Territoriales le prévoit, tous les élus siégeant au conseil régional siègeront également à la commission permanente !

Outre le double emploi de ces organismes, **cette « fantaisie » va coûter chaque année plus de 400 000 € aux contribuables, puisque tous les 157 conseillers régionaux vont ainsi voir leurs indemnités majorées de 10% !**

**Le Préfet de Région a refusé la demande de CANOL d'annuler la délibération** fixant la composition de cette commission.

**Garantie décennale de la Folie Confluences :  
40 M€ pour les entreprises,  
220 M€ pour les contribuables !**

Afin de limiter le coût de sa construction, le dernier marché qui confie la construction du Musée des Confluences à l'entreprise VINCI, a limité la responsabilité des entreprises à 40 millions d'euros.

Cette construction devant coûter, si tout va bien, un minimum de 260 millions d'euros c'est donc 220 millions d'euros qui pourront être mis à la charge des contribuables du Rhône en cas de sinistre (cf historique de ce scandale sur le site [www.canol.fr](http://www.canol.fr)).

**Merci à MM. PERBEN et MERCIER** qui ont fait voter dans la nuit du 30 décembre 2006 l'amendement au code de l'urbanisme qui permet cette entourloupe !

**Finances Départementales : au lieu de faire des économies, on demande une rallonge à l'Etat !**

**Monsieur JAMET**, directeur général des services du Département du Rhône, à la demande de l'**Association des Départements de France**, vient de publier un rapport sur la situation financière des départements français.

Outre des propositions intéressantes de rationalisation de leurs rapports avec l'Etat, **il réclame une majoration annuelle de son aide de 100 M€ destinée à compenser les nouvelles missions confiées aux Départements.**

**CANOL** n'a pas étudié la gestion des autres départements français, mais examine depuis 10 ans les comptes du département du Rhône. **Nous avons démontré que celui-ci était mal géré** (bulletins n° 4, 13, 17, 27, 32, 36, 39, 41), **que le coût des nouvelles missions était plus que compensé** (n° 37), et que, **si l'argent manquait, il fallait faire des économies, tel que l'arrêt de la construction de la « Folie Confluences »** qui va coûter plus de 260 millions d'euros et 30 M€ de coût d'exploitation annuel !

**Grand Lyon : suite à l'action de CANOL,  
la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
(TEOM) baisse en 2010 !**

CANOL avait constaté que, depuis 4 ans, les recettes de la TEOM dépassaient les dépenses et que **cet excédent représentait plus de 5%** (cf CANOL Actualités n°35).

A la suite de plusieurs courriers au président du Grand Lyon et aux élus, au lieu d'augmenter cette taxe, comme il avait été annoncé auparavant, **une baisse de 3% a été finalement décidée pour les foyers dont le ramassage s'effectue 6 fois par semaine** (75% d'entre eux).

Nous regarderons avec attention les comptes 2009 dès leur approbation (en juin) afin de réclamer, si elle est justifiée, une nouvelle diminution de cette taxe.

**Hôtel de Région : la facture s'alourdit !**

Le budget pour la construction de ce palais était en avril 2005 de 107,4 millions d'euros.

Le budget 2010, établi fin 2009, faisait état d'un engagement de dépenses de **157,8 millions d'euros, soit un dépassement supérieur à 42%** !

Et ce n'est pas fini, puisque le personnel ne s'y installera qu'en octobre... et que les mauvaises langues disent que **ce bâtiment**, dont la prétendue finalité était de rassembler en un seul lieu tous les agents du conseil régional, **est déjà trop petit pour les accueillir !**

**Budget de l'Etat : 36% de déficit !**

On ramène presque toujours le déficit de l'Etat au Produit Intérieur Brut de la France, mais notre Ministère des Finances n'a pas froid aux yeux : avec votre feuille de déclaration d'impôts sur le revenu 2009, il vous donne les chiffres du budget de l'Etat 2010 : **270,5 milliards € de recettes pour 419,7 milliards € de dépenses, soit 149,2 milliards de déficit !**

On peut considérer que **le trou est de 36% des dépenses... ou qu'il faudrait majorer les recettes (donc la fiscalité !) de 55% pour le combler !**

**Contribuables, à vos portefeuilles !**

**La ville de Lyon coproduit des films  
avec l'argent des contribuables !**

Régulièrement, chaque conseil municipal autorise **CAP Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation**, à coproduire des films « à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir ».

Le 12 avril, il s'agissait de coproduire « *Awatsihu ou comment les oiseaux trouvent leurs chants* », « *Incertain regard* », « *tu raccroches* », « *du pain plein les poches* »... Chaque année, c'est environ **600 000 €** qui s'envolent ainsi de la poche des contribuables !

**1 050 000 € pour « l'Aphrodite à la coquille » !**

« *Afin d'enrichir les collections du musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal et de sauver un trésor classé d'intérêt national* », le conseil général a décidé d'acquérir cette statue, découverte en 1845 dans les environs.

450 000 € seront à la charge du département, le reste provenant de l'Etat ou de mécénat.

Rien n'est dit sur l'identité du vendeur, que nous avons demandé à **M. MERCIER** d'identifier.

**Le Grand Lyon et le conseil général aident  
Lyon Parc Auto, piètre gestionnaire,  
à générer de nouveaux déficits !**

La société d'économie mixte Lyon Parc Auto, délégataire de service public de construction et de gestion de parcs de stationnement, présidée par Jean-Louis TOURAINE, « **a subi des surcoûts dont une part est liée à des demandes spécifiques émanant de la communauté urbaine** ». Celle-ci s'est donc engagée à lui verser :

- 861 476 € pour le parking de la Fosse aux ours, qui s'ajouteront à la subvention de 1 000 000 € déjà prévue
  - 1 371 432 € pour le parking du Gros caillou, qui s'ajouteront aux 500 000 € de subvention déjà prévus.
  - 416 286 € pour le parking de l'hôtel de ville de Villeurbanne, qui s'ajouteront aux 1 800 000 € déjà prévus.
- ...soit un total de 5 949 194 € pour ces 3 parkings !**

Le **conseil général**, actionnaire de Lyon Parc Auto à 21%, a autorisé cet établissement public à créer :

- **une filiale avec TRANSDEV et SEMITAG pour gérer les parcs de stationnement à Grenoble**
- **une société dédiée pour répondre aux appels d'offre de la communauté urbaine.**

Les critères de gestion économe ne sont donc pas pris en considération par nos élus !